

**IG I<sup>3</sup> 104 [=Van Effenterre H., Ruzé F., *Nomima*, I, n° 02]**

Secrétaire: Diognètos, du dème de Phréarrioi.

Sous l'archontat de Dioclès.

Décret du Conseil et du Peuple, voté dans la prytanie de (la tribu) Acamantis, sous le secrétariat de Diognètos et la présidence d'Euthydicos, sur la proposition de Xénophanès(?):

Que la loi de Dracon sur l'homicide soit transcrite par les transpositeurs des lois, après qu'ils l'aient reçue du roi, avec (l'aide) du secrétaire du Conseil, (qu'elle soit transcrite) sur une stèle de marbre et qu'ils la placent devant le Portique Royal. Que les *polètes* procèdent à l'adjudication selon la loi; que les *hellénotames* donnent l'argent.

**10**

Première table.

Même si (?) quelqu'un commet un meurtre non-intentionnel, il devra s'exiler. Ce sont les rois qui décideront le cas d'homicide commis, commis de la propre main du criminel ou qu'il l'ait inspiré. Ce sont les éphètes qui rendront le jugement.

Pour transiger, s'il y a un père ou des frères ou des fils, il faudra le consentement de tous, autrement (la voix) d'un (seul) opposant prévaudra. S'il n'y a aucun de ceux-là, il faudra le consentement de tous les parents jusqu'aux cousins et fils de cousins, autrement (la voix) d'un (seul) opposant prévaudra. S'il n'existe même pas une de ces personnes, que le meurtre ait été involontaire et que le cinquantenaire et un éphètes jugent qu'il a (bien) été involontaire, (la transaction) dépendra du consentement de dix membres de la phratrie, choisis par les cinquantenaire et un, en fonction de leur qualité.

Cette loi s'appliquera aussi aux meurtres commis antérieurement.

**20**

L'interdiction du meurtrier sera proférée sur l'agora par les parents jusqu'au degré de cousins et de fils de cousins. Concourront à la poursuite les cousins, les fils de cousins, les gendres, les beaux-frères ou beaux-pères et les membres de la phratrie.

...

Si quelqu'un tue le meurtrier ou est responsable de son meurtre, alors que celui-ci s'abstenait des marchés frontaliers, des concours et des sanctuaires amphictyoniques, (le coupable) sera traité exactement comme s'il avait tué un Athénien. Ce sont les éphètes qui jugeront. ...

...

56

Deuxième table.